

RAPPORT D'ÉVALUATION
Architecture
pour le prochain contrat 2020-2024

École nationale supérieure d'architecture de
Paris-Belleville

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 11/06/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Claudia Enrech

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Le projet d'accréditation de l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) Paris Belleville porte sur deux formations menant à des diplômes nationaux :

- le 1^{er} cycle de formation initiale des études d'architecture, conduisant au *diplôme d'études en architecture* (DEEA), conférant le grade de licence,
- le 2^{ème} cycle de formation initiale des études d'architecture conduisant au *diplôme d'État d'architecte* (DEA), conférant le grade de master.

L'offre de formation de l'école est complétée, d'une part, par des possibilités de double diplôme accompagnant le 2^{ème} cycle menant au DEA¹ et, d'autre part, par un riche ensemble de formations post-niveau master² et par un 3^{ème} cycle conduisant au doctorat en architecture dans le cadre de l'École doctorale (ED) Ville, transports et territoires de l'Université Paris-Est (UPE). L'ENSA de Paris-Belleville est par ailleurs associée à d'autres formations (doctorat, licence professionnelle et master)³.

Les formations menant au DEEA et au DEA bénéficient de l'apport de l'équipe de l'Unité mixte de recherche (UMR) Institut parisien de recherche architecture urbanistique et société (IPRAUS), qui cultive les interactions recherche/formation depuis la création de l'école, il y a 50 ans.

L'ENSA Paris-Belleville est associée depuis son lancement au pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) puis à la communauté d'universités et établissements (ComUE) UPE. Elle explore actuellement les formes d'association à l'I-Site « Ville durable » porté par l'Université Gustave Eiffel, ayant bien saisi le potentiel de développement de la thématique et du dispositif, qui inclut déjà l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est.

Le projet d'accréditation 2020-2024 est construit autour de cinq axes d'évolution : la gouvernance pédagogique, l'évolution du contenu des formations, l'évolution du rapport à la profession et du soutien à la réussite des étudiants et du positionnement stratégique et d'organisation de l'établissement. Un seul de ces cinq volets (la gouvernance pédagogique) est traduit concrètement dans le projet. Les autres sont formulés en termes d'orientations pour la période quinquennale à venir.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Le projet d'évolution des cycles de formation menant au DEEA et au DEA est ambitieux, tant du point de vue de la gouvernance des formations que des contenus et du rapport aux débouchés visés. Les deux thèmes principaux retenus pour faire évoluer les cursus sont « les conditions du projet » (visant à développer chez les diplômés une macro compétence d'« intelligibilité multifactorielle des contextes » de leurs futures actions) et l'« édification du projet » (visant une reconquête, par l'acquisition de nouveaux savoirs et savoirs faire, des territoires perdus de la maîtrise d'œuvre concrète des projets architecturaux). L'établissement s'engage sur une réflexion cruciale sur les compétences visées par les formations, dans un cadre professionnel et planétaire qui impacte fortement le devenir des métiers des architectes. En ce sens, le projet proposé est cohérent, pertinent et nécessaire. Les moyens proposés pour y parvenir ne sont à ce stade qu'esquissés. Il est néanmoins possible d'exprimer des avis ou recommandations sur les axes proposés.

¹ Double cursus et double diplôme architecte/ingénieur avec le Conservatoire national des arts et métiers de Paris (CNAM Paris) et architecte/designer avec l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI)

² Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP) et quatre diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA) : *Architecture et patrimoine* ; *Architecture et risques majeurs* ; *Architecture et projet urbain*, mention *Architecture des territoires* et *Architecture et maîtrise d'ouvrage*, mention *Architecture et maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine : formulation de la commande et conduite de projet*.

³ Doctorat Villard de Honnecourt proposé par quatre écoles d'architectures (Belleville, Delft, Séville et Venise) ; licence professionnelle *Assistant à chef de projet en aménagement de l'espace* en association avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (département Génie urbain) ; l'ENSA de Paris-Est et l'École des ingénieurs de la ville de Paris et le master *Urbanisme et aménagement* porté par l'École d'urbanisme de Paris avec trois établissements d'enseignement supérieur européens : Hafencity University à Hambourg (Allemagne), Politecnico à Milan (Italie), Department of urban studies à Malmö (Suède), Urban planning institute of Slovenia à Ljubljana (Slovénie).

La transformation de la gouvernance pédagogique basée sur de nouveaux référents d'année, de nouveaux référents champs disciplinaires et sur cinq commissions thématiques devrait toutefois viser non pas un référentiel de compétences par année (comme proposé par l'établissement) mais par formation, puis décliner les apports de chaque année (ou de chaque discipline) au développement des compétences visées, tout au long du parcours de formation des étudiants.

L'évolution des rapports à la profession, bien qu'identifiée comme chantier prioritaire, devrait être davantage conjuguée à la réflexion sur les compétences visées par les formations et non seulement se situer à l'échelle d'un renforcement des enseignements. Revoir la place et le rôle des stages et construire une possibilité d'alternance sur une partie ou sur la totalité du cursus serait une excellente opportunité pour se différencier et renforcer l'attractivité de l'école.

Lier le soutien à l'engagement des étudiants au développement des compétences visées par les formations serait également un moyen de légitimer leur valorisation en crédits ECTS et de donner du sens aux activités extracurriculaires de l'étudiant, de nombreux exemples existent pour s'en inspirer.

Il faudra veiller à ce que la réflexion sur le développement de compétences pour agir à l'international dépasse la question de l'enseignement des langues étrangères.

Le volume horaire annoncé pour les deux formations est conforme, à peu de choses près, aux arrêtés de 2005 régissant les études d'architecture en France. Ils présentent néanmoins une valeur du crédit ECTS inférieure à la limite basse fixée par l'Europe⁴. Sans augmenter le nombre d'heures enseignées, une meilleure valorisation du temps de travail étudiant en autonomie ou pendant les stages pourrait être prise en compte.

L'individualisation des parcours est limitée en 1^{er} cycle (DEEA) et très importante en 2^{ème} cycle (DEA), elle n'est cependant pas motivée par une clarification des profils/parcours d'insertion possibles en fin de cursus.

Le projet tient globalement compte des avis et des recommandations du comité Hcéres formulés lors de la phase d'évaluation du bilan.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

La nouvelle « gouvernance pédagogique » vise à reconfigurer le pilotage des formations et à permettre l'approfondissement des réflexions et la préparation de propositions en amont des instances officielles (conseil pédagogique scientifique, commission de la formation et de la vie étudiante et commission de la recherche). Le principe est intéressant, mais le choix du découpage et de la nature des responsabilités des nouveaux acteurs (les années, les champs disciplinaires, les cinq thématiques choisies) ne paraît pas suffisamment cohérent avec la démarche compétence annoncée et avec la nécessité de repenser les formations dans leur ensemble, comme semblent le suggérer les axes d'évolution choisis. Des nouveaux rôles positionnés plutôt sur l'un et sur l'autre cycle et sur les thèmes pointés comme prioritaires pour l'évolution des formations (« les conditions du projet », « l'édification du projet », « les rapports à la profession », « les transitions écologiques, numériques », etc.) produiraient sans doute des résultants plus pertinents. Par ailleurs, le recours à une expertise spécifique sur l'approche compétences, et plus largement sur l'ingénierie pédagogique, pourrait permettre un gain de temps et d'efficacité dans les transformations envisagées. La participation des étudiants à ces niveaux en amont de réflexion paraît indispensable.

L'établissement n'envisage pas *a priori* de s'engager dans une démarche qualité formelle, ni de chercher à obtenir une certification ISO. Il paraît néanmoins nécessaire de mettre en place une révision régulière des grands processus qui construisent la qualité des enseignements et des formations (actualisation des objectifs des formations, alignements pédagogiques, évaluation des connaissances et compétences, accompagnement des étudiants et des enseignants, évaluation des enseignements, etc.). Des labels existent qui pourraient contribuer à la lisibilité et à l'attractivité de l'école, en cohérence avec les objectifs affichés (le label DD&RS par exemple).

⁴ Pour mémoire, un crédit ECTS est compris entre 25 et 30 heures de travail étudiant, comprenant à la fois les heures encadrées et les heures de travail personnel. Ici, le volume d'heures présenté renvoie à une valeur du crédit ECTS d'environ 23,5 heures.

CONCLUSION

L'ENSA Paris-Belleville possède des atouts d'attractivité indiscutables et des moyens (spatiaux, humains, scientifiques, etc.) de grande qualité. Le projet d'accréditation tient compte d'une partie des recommandations formulées lors de l'évaluation du bilan, mais reste peu explicite sur les moyens à déployer pour les exigeantes transformations visées. Les fiches descriptives des formations menant au DEEA et au DEA ne contiennent pas de nouveaux éléments reflétant les évolutions affichées dans le projet 2020-2024. Pour l'établissement, il reste maintenant à se donner les moyens de ses ambitions, de manière à pouvoir instruire et engager rapidement les réformes envisagées.

AVIS

Avis favorable à l'accréditation de l'offre de formations pour le prochain contrat quinquennal et de chacun des diplômes qui la composent, avec recommandation de prise en compte des préconisations indiquées ci-dessus.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

M. Jean-Marc Geib

HCERES

Directeur

Département d'évaluation des
formations

Paris, le 8 avril 2020

Objet : rapport d'accréditation de l'ENSA de Paris-Belleville


Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception du rapport de l'HCERES, dans le cadre de l'accréditation de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville.

Ce rapport n'appelle pas d'observations de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

François Brouat


François Brouat
Directeur
ENSA Paris-Belleville
École nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)